Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

EOLIANCE
Société par actions simplifiée au capital de 22.298.423 euros
Siège social : 949 avenue Saint Just, Pôle Services - 77000 Vaux-le-Pénil
527 825 152 RCS Melun
(La « **Société** »)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Associés,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre rapport sur la gestion du groupe EOLIANCE (le « **Groupe** ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur. Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

La consolidation du Groupe est une consolidation volontaire étant précisé que la consolidation légale est effectuée au sein du groupe Hougou dont la Société fait partie.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Les Commissaires aux comptes de la Société vous rendront compte de leur mission dans leur rapport sur ces comptes consolidés du Groupe.

1. Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Après une année 2024 marquée par un brusque arrêt du secteur immobilier, l'année 2025 a suivi la même tendance avec un marché très peu dynamique.

Malgré le lancement de nouveaux produits initiés en 2023, le fort ralentissement macro-économique a pesé sur le chiffre d'affaires du groupe. Celui-ci a diminué de l'ordre de 3.5% par rapport à l'exercice précédent.

Les plans rigoureux de réduction de coûts et de productivité achats et main d'œuvre mis en place depuis plusieurs années ont continué de porter leurs fruits. Ainsi, la marge sur couts variables a progressé de 0.2 pts par rapport à 2024.

La Société a remboursé ses dettes conformément à ses engagements pris lors de la conciliation menée en 2022 auprès des banques et de l'Etat pour étaler les dettes de PGE et les dettes d'URSSAF.

La Société est donc endettée à hauteur de 12.8 m€ fin 2025 (10,9 m€ pour les dettes PGE, 0.5 m€ pour les dettes URSSAF, ainsi que des dettes de crédit-bail et d'autres dettes moyen terme).

Cette situation ne conduit pas pour autant à remettre en cause le principe de continuité d'exploitation, car les dirigeants considèrent, à date, qu'il n'y a pas d'incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

En 2025, l'actionnaire a apporté 5.0 m€ en compte courant, prouvant une fois encore son soutien sans faille au Groupe.

En 2025, les immobilisations incorporelles de la filiale Hydronic ont été dépréciés en totalité pour 2.8M€. Par ailleurs, cette société a été placé en RJ fin mars 2026 afin de préparer sa cession avant la fin du première semestre 2026. Ce RJ technique permet à Eoliance de céder la société Hydronic dans les meilleures conditions pour les emplois de la société.

Les SCI PYRENE, PITTSBURG et PAROS ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la Société suite à la vente de leurs actifs immobiliers, transmissions devenues effective le 25 novembre 2025.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

	2024			2025		
	Taux d'intérêt	**Taux de contrôle**	**Méthode de conso**	**Taux d'intérêt**	**Taux de contrôle**	**Méthode de conso**
EOLIANCE	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%	Mère
MECAPROM SRL	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
AEROTECHNIQUE SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
CHADUP'S SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PANOL SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
EOLIANCE RESIDENTIEL	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOTIS 13 SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOTIS 31 SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOTIS 38 SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOTIS 63 SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SOTIS SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SCI PONT DU CHÂTEAU	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
HYDRONIC SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

2. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Suite aux décisions du 5 juin 2026 de la Cour d'Appel de Caen et du Tribunal de Commerce d'Alençon, la société Hydronic, composante du groupe consolidé Eoliance, a fait l'objet d'une liquidation et d'un plan de cession au profit d'une société tiers.

La situation nette consolidée d'Hydronic au 31 décembre 2025 s'élève à -583 K€.

Lors de la perte de contrôle de cette filiale le 5 juin 2026, le groupe Eoliance constatera un "boni" lié à la déconsolidation d'Hydronic.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

Les actifs et passifs de la société Hydronic ne sont pas arrêtés en valeur liquidative dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 dans la mesure où la perte de contrôle impactera positivement les capitaux propres consolidés du groupe en 2026.

La société SOTIS 13 a, par jugement du Tribunal de commerce de Salon-de-Provence en date du 23 mars 2026, fait l'objet d'une liquidation judiciaire immédiate.

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir concernant le Groupe

L'exercice 2026 va tout d'abord être marqué par un fort rebond du résultat opérationnel par la fermeture ou cession de certaines sociétés déficitaires. Sotis SAS a tout d'abord fermé l'établissement de Dijon fin 2025, puis la société Sotis 13 sera liquidé fin mars 2026. Enfin, la société Hydronic sera cédé début juin 2026.

Ainsi, ces 3 sociétés concentraient près de 2.0 m€ de pertes cumulées (EBITDA) sur 2025 et n'impacteront plus les comptes 2026.

Par ailleurs, les nouveaux produits chez Eoliance Résidentiel et Panol et les plans de productivité impacteront favorablement le résultat du groupe.

4. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

La Société n'a pas déposé de dossier de recherche et développement au titre de l'exercice 2025.

5. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les chiffres clés des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

Le total du bilan consolidé s'élève à 45.078 Keuros contre 53.143 Keuros à la clôture de l'exercice précédent, dont les principaux comptes sont :

- Les immobilisations incorporelles nettes, après amortissement et provisions, s'élèvent à 928 Keuros ;
- Les immobilisations corporelles, après amortissements et provisions, s'élèvent à 13.649 Keuros ;
- Les immobilisations financières ressortent à 685 Keuros ;
- Les stocks et en-cours s'élèvent à 10.609 Keuros ;
- Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 2.213 Keuros ;
- Les autres créances et comptes de régularisation s'élèvent à 11.210 Keuros ;
- Les disponibilités s'élèvent à 5.434 Keuros ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 1.531 Keuros pour un capital, au 31 décembre 2025, de 22.298 Keuros ;
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.495 Keuros et correspondent à des provisions pour acquisition de titres et indemnités de départ à la retraite.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

- Les emprunts et dettes ressortent pour un montant total de 12.532 Keuros ;
- Des autres passifs à court termes pour un montant de 28.523 K euros, dont :
  - Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 12.614 Keuros,
  - Autres dettes pour 15.909 Keuros.

Les principaux comptes du compte de résultat consolidé sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 108.751 Keuros répartis entre deux pôles, à savoir :
  - Pôle résidentiel : 23.858 Keuros ;
  - Pôle professionnel et industrie : 84.893 Keuros.
- Le résultat financier ressort à (1.011) Keuros ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à (2.642) Keuros ;
- L'impôt comptabilisé est un produit qui s'élève à 993 Keuros, dont (389) Keuros d'impôts exigibles, 799 Keuros liés aux impôts différés et 216 Keuros liés au CIR.

Le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à (5.792) Keuros contre (75) Keuros au titre de l'exercice précédent.

Le détail de ces différents postes figure dans les comptes ci-annexés.

6. Informations diverses

L'effectif du Groupe à la clôture de l'exercice s'élève à 628, dont 154 cadres, 463 non cadres et 11 autres.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le projet de texte des résolutions soumis à votre vote dans la cadre de la consultation sur les comptes consolidés.

Signé par :
Stéphane NICOLI
50A9F488FD46456...

Le Président
La société FINAO CAPITAL
Représentée par Monsieur Stéphane Nicoli

Le présent rapport a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil, le signataire reconnait pouvoir signer ce document par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

EOLIANCE
Société par actions simplifiée au capital de 22.298.423 euros
Siège social : 949 avenue Saint Just, Pôle Services - 77000 Vaux-le-Pénil
527 825 152 RCS Melun
(La « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 30 JUIN 2026

(…)

TROISIEME RESOLUTION
Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises et sur proposition du Président,

décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par une perte nette comptable de 10.507.346 euros, en totalité au compte « report à nouveau », dont le solde s'élève ainsi à (23.845.595) euros, et

prend acte, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentées.

(…)

Pour extrait certifié conforme,

Signé par :
Stéphane NICOLI
50A9E488FD46456...

Le Président
La société FINAO CAPITAL
Représentée par Monsieur Stéphane Nicoli

Le présent extrait de procès-verbal a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code Civil, le signataire reconnait pouvoir signer ce document par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
87, rue de Sèze
69006 Lyon

Crowe Ficorec
132 Boulevard Michelet
13008 Marseille

EOLIANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
87, rue de Sèze
69006 Lyon

Crowe Ficorec
132 Boulevard Michelet
13008 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

EOLIANCE
949 avenue Saint Just
77000 VAUX LE PENIL

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EOLIANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes consolidés :

- Note « Faits caractéristiques de l'exercice » : La société bénéficie du soutien de l'actionnaire majoritaire en cas de besoin.

- Note « Changements comptables » : L'exercice clos au 31 décembre 2025 intègre le changement de méthode de présentation issu de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

- Note « Evènements post-clôture » : Décisions du 5 juin 2026 pris par la cour d'Appel de Caen et le tribunal de commerce d'Alençon prononçant le plan de cession et la liquidation judiciaire de la filiale Hydronic.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon et Marseille, le 29 juin 2026

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Signé par Pierre Pegaz-Fiornet
Le 29 juin 2026

doc_97Wk
tx_Yy9KX2Wm9o65

Pierre PEGAZ-FIORNET

Groupe FICOREC
Signé par Matthieu CAPUONO
Le 29 juin 2026

Signed with Universign
doc_97Wk
tx_Yy9KX2Wm9o65

Matthieu CAPUONO

1 Bilan consolidé en K€

Bilan consolidé	2025	2024
Immobilisations incorporelles	**928**	**4 282**
Dont Ecarts d'acquisition positifs	*21*	*288*
Immobilisations corporelles	**13 649**	**18 381**
Immobilisations financières	**685**	**478**
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**15 262**	**23 140**
Stocks et en-cours	**10 609**	**9 017**
Clients et comptes rattachés	**2 213**	**3 990**
Autres créances et comptes de régularisation	**11 210**	**12 519**
Dont Impôts différés Actif	*393*	*175*
Valeurs mobilières de placement	**350**	**0**
Disponibilités	**5 434**	**4 477**
Actif circulant	**29 816**	**30 003**
Total Actif	**45 078**	**53 143**
Capital	22 298	22 287
Primes liées au capital	10 630	10 630
Réserves et résultat consolidés	(31 245)	(25 454)
Autres	(152)	(109)
Capitaux propres (Part du groupe)	**1 531**	**7 353**
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	**1 531**	**7 353**
Autres fonds propres	**(4)**	**(0)**
Provisions pour risques et charges	**2 495**	**2 572**
Provisions	**2 495**	**2 572**
Dettes financières	**12 532**	**13 806**
Fournisseurs et comptes rattachés	**12 614**	**12 043**
Autres dettes et comptes de régularisation	**15 909**	**17 369**
Dont Ecarts d'acquisition négatifs	*383*	*870*
Dont Impôts différés Passif	*471*	*1 051*
Dettes	**41 056**	**43 219**
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
Total Passif	**45 078**	**53 143**

2 Compte de résultat consolidé en K€

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	**108 751**	**104 405**
Autres produits d'exploitation	**6 837**	**938**
Achats consommés	**(44 980)**	**(40 370)**
Charges de personnel	**(34 548)**	**(34 620)**
Autres charges d'exploitation	**(34 179)**	**(28 003)**
Impôts et taxes	**(1 525)**	**(1 457)**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(3 709)**	**(3 471)**
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	**(3 352)**	**(2 578)**
Dotations aux amorts et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	**220**	**9**
Résultat d'exploitation après dotations aux amorts, dép. et reprises des EA liés aux	**(3 132)**	**(2 570)**
Charges et produits financiers	**(1 011)**	**4 103**
Charges et produits exceptionnels	(2 642)	(1843)
Impôts sur les résultats	**993**	**235**
Résultat net des entreprises intégrées	**(5 792)**	**(75)**
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(5 792)**	**(75)**
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	**(5 792)**	**(75)**

3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2025	2024
Résultat net total des entités consolidées	**(5 792)**	**(75)**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	5 729	3 030
Variation de l'impôt différé	(799)	(196)
Eléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(0)	
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 117	(22)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(4)	7
Marge brute d'autofinancement	**252**	**2 745**
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1880	475
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**2 133**	**3 220**
Acquisitions d'immobilisations	(1712)	(1588)
Cessions d'immobilisations	2 101	239
Réduction des autres immobilisations financières	6	73
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme	(350)	
Opérations internes Haut de Bilan	610	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**655**	**(1 276)**
Émissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	(1840)	(1434)
Variation des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère	(0)	
Augmentations / réductions de capital	12	59
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(1)	(1)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(1 829)**	**(1 376)**
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(1)	0
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	**(1)**	**0**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**957**	**569**
Trésorerie : ouverture	4 477	3 908
Trésorerie : ouverture	**4 477**	**3 908**
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass./ Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	**5 434**	**4 477**

4 Faits caractéristiques de l'exercice

Après une année 2024 marquée par un brusque arrêt du secteur immobilier, l'année 2025 a suivi la même tendance avec un marché très peu dynamique.

Malgré le lancement de nouveaux produits initiés en 2023, le fort ralentissement macro-économique a pesé sur le chiffre d'affaires du groupe. Celui-ci a diminué de l'ordre de 3.5% par rapport à l'exercice précédent

Les plans rigoureux de réduction de coûts et de productivité achats et main d'œuvre mis en place depuis plusieurs années ont continué de porter leurs fruits. Ainsi, la marge sur couts variables a progressé de 0.2 pts par rapport à 2024.

Eoliance a remboursé ses dettes conformément à ses engagements pris lors de la conciliation menée en 2022 auprès des banques et de l'état pour étaler les dettes de PGE et les dettes d'URSSAF.

Eoliance est donc endetté à hauteur de 12.8 m€ fin 2025 (10,9 m€ pour les dettes PGE, 0.5 m€ pour les dettes URSSAF, ainsi que des dettes de crédit-bail et d'autres dettes moyen terme).

Cette situation ne conduit pas pour autant à remettre en cause le principe de continuité d'exploitation, car les dirigeants considèrent, à date, qu'il n'y a pas d'incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

En 2025, l'actionnaire a apporté 5.0 m€ en compte courant, prouvant une fois encore son soutien sans faille au Groupe.

En 2025, les immobilisations incorporelles de la filiale Hydronic ont été dépréciés en totalité pour 2.8M€. Par ailleurs, cette société a été placé en RJ fin mars 2026 afin de préparer sa cession avant la fin du première semestre 2026. Ce RJ technique permet à Eoliance de céder la société Hydronic dans les meilleures conditions pour les emplois de la société.

5 Variation des capitaux propres - part du groupe et intérêts minoritaires (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)
2024	**22 287**	**10 630**	**(25 379)**	**(109)**	**(75)**	**7 353**
Affectation du résultat N-1			(75)		75	0
Distribution/brut versé			0			(0)
Var. de capital en numéraire et souscrip	12		0			12
Résultat			0		(5 792)	(5 792)
Reclassement, restructuration et changement de méthode	0	0		0	0	
Ecart de conversion			0	(43)		(43)
Autre	0	0		0		0
2 025	**22 298**	**10 630**	**(25 453)**	**(152)**	**(5 792)**	**1 531**

6 Activités et périmètre du groupe

6.1 Activité

La naissance du Groupe EOLIANCE (ex QUINOA) trouve son origine dans la volonté d'améliorer la Qualité de l'Air Intérieur QAI. Dès sa création, le groupe s'est positionné comme un fabricant de solutions destinées à améliorer le bien-être, le confort et la santé dans les lieux de vie. Le projet d'origine avait pour objectif d'améliorer la qualité de vie des occupants à l'intérieur de tous les types de bâtiments.

Ce projet lié à la Qualité de l'Air Intérieur **QAI,** s'est concrétisé avec la mise au point d'une offre de produits de traitement de l'air dans sa globalité :

- Extraction des polluants,
- Ventilation et sécurité incendie,
- Diffusion et distribution de l'air,
- Traitement et filtration de l'air,

Pour satisfaire à la réalisation de cet objectif, le groupe s'est tourné vers l'élaboration de produits de qualité à haute performance.
Au fil des années, le groupe s'est spécialisé, dans la conception et la distribution de systèmes complets de traitement de l'air, le Groupe EOLIANCE intervient à ce jour dans l'habitat individuel, l'habitat collectif, les bâtiments tertiaires et l'industrie.

Le Groupe dont le siège social est situé à Melun (77) près de Paris, est organisé en 2 pôles d'activités, chacun spécialisé sur son marché :
• Le pôle résidentiel pour le segment de l'habitat individuel,
• Le pôle professionnel pour les marchés, tertiaire, habitat collectif et l'industrie.
Le réseau commercial s'étend jusqu'en Europe et en Afrique, offrant une couverture complète via ses 7 marques commerciales ou via des distributeurs locaux.

Le réseau de distribution en France pour le pôle professionnel s'appuie sur 11 agences commerciales assurant ainsi la proximité avec ses clients.

6.2 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
AEROTECHNIQUE	IG	100%	100%
CHADUP'S	IG	100%	100%
EOLIANCE	IG	100%	100%
EOLIANCE RESIDENTIEL	IG	100%	100%
HYDRONIC	IG	100%	100%
MECAPROM	IG	100%	100%
PANOL	IG	100%	100%
PAROS	IG	Absorbée	100%
PITTSBURGH	IG	Absorbée	100%
PONT DU CHATEAU	IG	100%	100%
PYRENE	IG	Absorbée	100%
SOTIS 13	IG	100%	100%
SOTIS 31	IG	100%	100%
SOTIS 38	IG	100%	100%
SOTIS	IG	100%	100%
SOTIS 63	IG	100%	100%

6.3 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe EOLIANCE sont établis conformément aux règles et principes comptables du règlement ANC 2020-01 qui s'est substitué depuis le 1er janvier 2021 au règlement CRC n°99-02 du 22 juin 1999.

Les données relatives à l'exercice précédent sont présentées sous le nouveau format mise en place par le règlement ANC 2020-01. A l'exception de la présentation du bilan et du compte de résultat qui a été légèrement modifiée, l'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés. Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur, ont été retraités afin d'appliquer ces principes.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe EOLIANCE. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. La consolidation du Groupe EOLIANCE est une consolidation volontaire, étant donné que ce groupe de consolidation est consolidé dans le groupe Hougou.

7.2 Recours à des estimations et aux jugements

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe EOLIANCE doit procéder à des jugements, estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que des informations en notes annexes.

La direction du Groupe EOLIANCE procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles (notamment les fonds de commerce), des provisions et des hypothèses retenues pour les impôts différés.

7.3 Modalités de consolidation

7.3.1 *Méthodes de consolidation*

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales importantes que le groupe contrôle directement ou indirectement. Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.
L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

7.3.2 *Méthodes de conversion des opérations en devises*

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture ».

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres.

7.3.3 *Élimination des opérations intragroupes*

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.3.4 *Écarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

Écarts d'acquisition positifs : Un écart d'acquisition représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits dans le poste « Écart d'acquisition ». La transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable par l'ordonnance 2015-900 et le décret 2015-903 du 23 juillet 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Ces nouvelles règles étaient applicables pour la première fois à compter du 1er janvier 2016, en l'occurrence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La société doit au préalable déterminer si l'écart d'acquisition a une durée d'utilisation limitée ou non à partir de l'analyse des caractéristiques pertinentes qui ont conduit à l'opération, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

En l'absence de limite prévisible de la durée d'utilisation, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait en revanche annuellement l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises en résultat. Les dispositions de première application de ce règlement prévoient la possibilité, par simplification, de continuer à amortir tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice précédent, sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. EOLIANCE a fait le choix de cette option et continue l'amortissement antérieurement constitué de l'écart d'acquisition positif antérieur sur 10 ans. En revanche, pour les nouvelles acquisitions, les écarts d'acquisition feront l'objet d'une analyse de leur d'utilisation au fur et à mesure des acquisitions constatées à compter du 1er janvier 2016.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les fonds de commerce intégrés dans ces écarts d'acquisition font spécifiquement l'objet d'une analyse de perte de valeur, les écarts constatés sont dépréciés en fonction de cet indice de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Ecarts d'Acquisition Positifs (K€)	Ouverture	Variations de périmètre	Dotation	Clôture
Ecarts d'Acquisition	11 488			11 488
Amortissement d'écarts d'acquisition	-11 200		-267	-11 467
Dépréciation des écarts d'acquisition				
Valeur Nette	**288**		**-267**	**21**

Les principaux écarts d'acquisition positifs concernent en valeur brute Eoliance Résidentiel (8.513 K€) et Eoliance (2.663 K€).

Ecarts d'Acquisition Négatifs (K€)	Ouverture	Variations de périmètre	Dotation	Clôture
Ecarts d'Acquisition	7 415			7 415
Amortissement d'écarts d'acquisition Dépréciation des écarts d'acquisition	-6 545		-486	-7 031
Valeur Nette	**870**		**-486**	**384**

Les écarts d'acquisition passif concernent principalement la société Hydronic, pour 4.585 K€ en valeur brute (384 K€ en valeur nette).

7.3.5 *Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées*

Toutes les sociétés membres du groupe consolidé EOLIANCE clôturent leurs comptes en date du 31 décembre 2025.

7.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe EOLIANCE sont les suivants :

7.4.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable. Les fonds de commerce, non amortis, font l'objet de ces tests de dépréciation.

7.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.
- Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires ;
- Ce poste est constitué des dépenses qui sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition ou de la valorisation de production immobilisée ;
- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 5 ans.

7.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Agencements et Installations	10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires constatés pour des raisons fiscales dans les comptes sociaux font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation anticipée.

7.4.2 *Immobilisations financières*

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnement et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur comptable d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

7.4.3 *Contrats de location-financement*

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il n'existe pas de contrat dans le groupe ayant nécessité l'application de cette méthode.

7.4.4 *Stocks et travaux en-cours*

Les stocks sont évalués selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprends le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits et encours de production ont été évalués à leur cout de production. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks. Les charges indirectes ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production du groupe, à l'exclusion de tous couts de sous activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

Le groupe Eoliance a mis en place une règle homogène pour déterminer les provisions pour dépréciation des stocks afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation. Conformément à cette procédure, une provision pour dépréciation des stocks est constituée notamment dans les cas suivants :
- Quantité en stock non mouvementées depuis 12 mois (stock obsolète),
- Quantités en stock excédentaires par rapport à la consommation (stock à rotation lente),
- Prix de revient des stocks supérieurs à leur prix de vent sur le marché (règle du butoir),

7.4.5 *Créances et dettes*

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

7.4.6 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.
Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

7.4.7 *Impôts sur les bénéfices*

Impôts
Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays ou les résultats sont taxables.

Impôts courants
La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans le pays ou les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables.

7.4.8 *Impôts différés*

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comparables des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode bilancielle du report variable, au taux de 25%. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. En particulier, les impôts différés actifs sont comptabilisés sur les déficits reportables du groupe, en fonction de leur horizon probable de récupération. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement d la direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, le budget et les prévisions pluriannuelles, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant à un horizon de cinq ans.

Les hypothèses d'utilisation des déficits reportables sont basées sur des prévisions de résultats futurs validées par la direction du groupe.

Les déficits reportables récupérables au sein du groupe (intégration fiscale) s'élèvent en base au 31/12/2025 à 37.767 K€. Le groupe a reconnu sur une base de 5.310 K€ soit un ID de 1.328 K€ dans les comptes consolidés, le solde n'est pas reconnu, leur probabilité de récupération à court terme n'étant pas démontrée à ce jour.

7.4.9 *Provisions pour risques et charges*

Elles comprennent :

- Les provisions pour litiges,
- Les provisions pour indemnités de fin de carrière,
- Les écarts d'acquisition négatifs.
- Les impôts différés passifs

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques et charges ne font l'objet d'aucun retraitement spécifique dans les comptes consolidés mise à part l'inscription de la provision pour indemnité de fin de carrière quand elle n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux ainsi que les impôts différés passifs. Conformément à l'article 212-3 du Règlement 00-06 du CRC, les provisions pour risques et charges correspondent à des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise mais correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture.

7.4.10 *Engagements de retraite et prestations assimilées*

Le Groupe peut avoir l'obligation de verser aux salariés partant en retraite soit des allocations de fin de carrière, soit une pension après leur départ selon des plans de retraite formels. Les engagements correspondants sont provisionnés sur la base d'évaluations actuarielles des obligations futures du Groupe.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de la provision au 31 décembre ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2 %
- Age de départ : 64 ans
- Un turnover selon les entités
- Taux de charges sociales : 36% à 47%
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 H&F,

7.4.11 ***Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant***

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7.4.12 ***Résultat par action***

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé - part du groupe - se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice.

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le Groupe a appliqué les dispositions du règlement comptable ANC n° 2022-06 relatives à la modernisation des états financiers, telles qu'intégrées dans le recueil des normes comptables françaises et le règlement ANC n° 2020-01 applicable aux comptes consolidés.

Cette mise en conformité s'est traduite par l'alignement des états financiers consolidés

(bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe) sur les nouveaux schémas et exigences de présentation, dans une optique de meilleure lisibilité et comparabilité de l'information financière. L'harmonisation ainsi mise en œuvre n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation globale des états financiers consolidés ni sur les principaux indicateurs de performance du Groupe, de sorte qu'aucun retraitement significatif des données comparatives n'a été jugé nécessaire

8.2 Changements d'estimation

Néant.

8.3 Variations de périmètre

Les sociétés PAROS, PITTSBURGH et PYRENE ont fait l'objet d'une TUP au cours de l'exercice 2025 au profit de la société SOTIS.

9 Explications des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

9.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion
Frais d'établissement	222	28		(194)	
Frais de recherche et développement	7 101	7 029	48	(119)	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	4 176	3 299	189	(1066)	(0)
Fonds commercial	873	873			
Autres immobilisations incorporelles	124	286	162		
Ecart d'acquisition	11488	11488	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	526	702	392	(216)	
Immobilisations incorporelles	**24 510**	**23 705**	**791**	**(1 596)**	**(0)**
Terrains	1627	1107	0	(520)	
Agencements et aménagements de terrains	821	332		(486)	(3)
Constructions	24 772	20 564	8	(4 210)	(7)
Installations techniques, matériel & outillage	20 234	20 497	480	(218)	
Autres immobilisations corporelles	5 654	4 978	119	(795)	
Matériel de bureau	2 429	2 030	96	(495)	
Matériel de transport	1667	1686	71	(52)	
Immobilisations corporelles en cours	483	810	490	(162)	(0)
Immobilisations corporelles	**57 688**	**52 004**	**1 265**	**(6 939)**	**(10)**
Total	**82 198**	**75 709**	**2 056**	**(8 534)**	**(10)**

9.2 Amortissements incorporels et corporels

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion
Amortissements des frais d'établissement	(214)	(23)	(3)	194	
Amortissements des frais de recherche et développement	(4 833)	(5 234)	(520)	119	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(3 004)	(2 193)	(255)	1066	0
Amortissements fonds commercial	(23)	(23)			
Amortissements des autres immos incorp.	(104)	(142)	(39)		
Amortissements des écarts d'acquisition	(11200)	(11467)	(267)	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(19 378)**	**(19 082)**	**(1 084)**	**1 379**	**0**
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(428)	(242)	(32)	217	1
Amortissements des constructions	(14 540)	(13 851)	(513)	1 197	6
Amortissements install tech. matériel & outil.	(16 708)	(17 399)	(908)	217	
Amortissements des autres immobilisations corp.	(4 648)	(4 166)	(291)	773	
Amortissements du matériel de bureau	(2 139)	(1787)	(144)	495	
Amortissements du matériel de transport	(844)	(909)	(476)	411	
Amortissements des immobilisations corporelles	**(39 307)**	**(38 355)**	**(2 364)**	**3 310**	**7**
Amortissements sur actif immobilisé	**(58 686)**	**(57 437)**	**(3 448)**	**4 689**	**7**

9.3 Immobilisations financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Titres de participation	0	0		
Prêts	0	0		
Dépôts et cautionnements versés	478	685	214	(6)
Immobilisations financières	**478**	**603**	**131**	**(6)**

9.4 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	2 457	2 457		
Avances et acomptes versés sur commandes	670	670		
Autres créances	10 128	10 128		
Charges constatées d'avance part < 1 an	412	412		
Total Autres créances	**13 667**	**13 667**	**0**	**0**

9.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social se compose de 22.298.423 actions d'une valeur nominale de 1 €, soit un capital de 22.298.423 euros.

9.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise
Provisions pour litiges - courant	206	208	61	(59)
Provisions pour garanties - courant	79	95	16	
Autres provisions pour risques - courant	507	529	158	(136)
Provisions pour pensions et retraites - courant	1 135	1 039	32	(128)
Provisions pour restructurations - non courant	411	389		(21)
Autres provisions pour charges - courant	235	235	12	(12)
Provisions	**2 572**	**2 495**	**279**	**(356)**

Les provisions concernent principalement les provisions pour acquisition de titres et indemnités de départ à la retraite.

9.7 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2025, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Impôts différés actif	393	452
Impôts différés passif	471	1 328

9.8 Emprunts et dettes financières

L'évolution des dettes financières depuis le 31/12/2024 s'établit comme suit :

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établiss. de crédit	10 949	1 794	9 155	
Dettes financières de crédit bail	1 088	1 088		
Dépôts et cautionnements reçus	83	83		
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	408	408		
Intérêts courus sur emprunts	2	2		
Concours bancaires (dettes)	3	3		
Dettes financières	**12 532**	**3 377**	**9 155**	**0**

9.9 Autres passifs à court terme

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - courant	12 614	12 614		
Ecart d'acquisition - passif	383	383		
Avances, acomptes reçus sur commandes	1 868	1 868		
Dettes sociales - courant	4 982	4 982		
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1 025	1 025		
Impôts différés - passif	471	471		
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	0	0		
Comptes courants groupe - courant	5 140	5 140		
Dettes s/ acquis. d'actifs - non courant	6	6		
Autres dettes - non courant	0	0		
Autres dettes - courant	584	584		
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	200	200		
Produits constatés d'avance - courant	1 250	1 250		
Total	**28 523**	**28 523**	**0**	**0**

9.10 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(840)	(532)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(2 341)	(2 441)
Dot. aux provisions d'exploitation	(248)	(208)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(280)	(290)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisio	**(3 709)**	**(3 471)**

9.11 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé	2025	2024
Gains de change sur opérations financières	10	46
Autres produits financiers	593	5 353
Produits financiers	**603**	**5 399**

Libellé	2025	2024
Charges d'intérêts	(427)	(420)
Pertes de change sur opérations financières	(19)	(26)
Autres charges financières	(1168)	(850)
Charges financières	**(1 614)**	**(1 296)**

L'évolution du résultat financier s'explique par un abandon de créance consenti par l'actionnaire majoritaire lors de l'exercice précédent pour un montant de 5.2 M€. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Aucun abandon n'a été réalisé au cours de cet exercice.

9.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(2 845)	0
Dotations aux amortissements exceptionnels des stocks	0	(1626)
Autres régularisations exceptionnelles	203	(217)
Résultat exceptionnel	**(2 642)**	**(1 843)**

Sur 2024, le groupe a constaté une dépréciation exceptionnelle sur les stocks très anciens

9.13 Impôts sur les bénéfices

Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(389)	(201)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	368	15
Impôts différés	799	196
Carry-back	216	225
Charges d'impôts	**993**	**235**

9.14 Effectif à fin décembre 2025

L'effectif moyen à fin décembre 2025 se décompose comme suit :

	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2025
Cadres	143	154
Nom Cadres	478	463
Autres	22	11
Total	**643**	**628**

9.15 Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité en K€

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Pole résidentiel	23 858	25 377
Pole professionnel et industrie	84 893	79 027
Total	**108 751**	**104 405**

9.16 Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires de Commissariat aux Comptes en charge sur l'exercice 2025 sur l'ensemble du Groupe s'élève à 163 K€ au titre de la certification des comptes

10 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Caution au titre des Retenues de Garantie à hauteur de 357 K€,
- Contrepartie sur engagement de signature à hauteur de 17 K€
- Nantissement des DAT pour 174.000€ (SOTIS 31)

Engagements reçus

- Caution solidaire de Shango en garantie des prêts bancaires et billets de trésorerie, pour un montant de garantie de 1800 K€,
- La société EOLIANCE a bénéficié en 2019 d'un abandon de créance d'un montant de 8.000 K€, en 2021 d'un abandon de créance de 3.300 K€ et en 2022 d'un nouvel abandon de 3.190 K€ (dont 1.790 K€ par la société Simair Holding et 1.400 K€ par la société Hougou Finance SA), d'un abandon de créance de 3.080 K€ en 2023 et d'un abandon de créances de 5,346 M€ en 2024. Le total des abandons de créances reçus pour 22.916 K€. Ces abandons de créance sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

11 Evènements postérieurs à la clôture

Suite aux décisions du 5 juin 2026 de la Cour d'Appel de Caen et du Tribunal de Commerce d'Alençon, la société Hydronic, composante du groupe consolidé Eoliance, a fait l'objet d'une liquidation et d'un plan de cession au profit d'une société tiers.

La situation nette consolidée d'Hydronic au 31 décembre 2025 s'élève à -583 K€.

Lors de la perte de contrôle de cette filiale le 5 juin 2026, le groupe Eoliance constatera un "boni" lié à la déconsolidation d'Hydronic.

Les actifs et passifs de la société Hydronic ne sont pas arrêtés en valeur liquidative dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 dans la mesure où la perte de contrôle impactera positivement les capitaux propres consolidés du groupe en 2026.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

Signé par :
Stéphane NICOLI
50A9F488FD46456...

1 Bilan consolidé en K€

Bilan consolidé	2025	2024
Immobilisations incorporelles	**928**	**4 282**
Dont Ecarts d'acquisition positifs	*21*	*288*
Immobilisations corporelles	**13 649**	**18 381**
Immobilisations financières	**685**	**478**
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**15 262**	**23 140**
Stocks et en-cours	**10 609**	**9 017**
Clients et comptes rattachés	**2 213**	**3 990**
Autres créances et comptes de régularisation	**11 210**	**12 519**
Dont Impôts différés Actif	*393*	*175*
Valeurs mobilières de placement	**350**	**0**
Disponibilités	**5 434**	**4 477**
Actif circulant	**29 816**	**30 003**
Total Actif	**45 078**	**53 143**
Capital	22 298	22 287
Primes liées au capital	10 630	10 630
Réserves et résultat consolidés	(31 245)	(25 454)
Autres	(152)	(109)
Capitaux propres (Part du groupe)	**1 531**	**7 353**
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	**1 531**	**7 353**
Autres fonds propres	**(4)**	**(0)**
Provisions pour risques et charges	**2 495**	**2 572**
Provisions	**2 495**	**2 572**
Dettes financières	**12 532**	**13 806**
Fournisseurs et comptes rattachés	**12 614**	**12 043**
Autres dettes et comptes de régularisation	**15 909**	**17 369**
Dont Ecarts d'acquisition négatifs	*383*	*870*
Dont Impôts différés Passif	*471*	*1 051*
Dettes	**41 056**	**43 219**
Compte de liaison Titres - Ecart d'acquisition		
Total Passif	**45 078**	**53 143**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

2 Compte de résultat consolidé en K€

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	**108 751**	**104 405**
Autres produits d'exploitation	**6 837**	**938**
Achats consommés	**(44 980)**	**(40 370)**
Charges de personnel	**(34 548)**	**(34 620)**
Autres charges d'exploitation	**(34 179)**	**(28 003)**
Impôts et taxes	**(1 525)**	**(1 457)**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**(3 709)**	**(3 471)**
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	**(3 352)**	**(2 578)**
Dotations aux amorts et depreciation des ecarts d'acquisition positifs lies aux entités intégrées		
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	**220**	**9**
Résultat d'exploitation après dotations aux amorts, dép. et reprises des EA liés aux	**(3 132)**	**(2 570)**
Charges et produits financiers	**(1 011)**	**4 103**
Charges et produits exceptionnels	(2 642)	(1843)
Impôts sur les résultats	**993**	**235**
Résultat net des entreprises intégrées	**(5 792)**	**(75)**
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(5 792)**	**(75)**
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	**(5 792)**	**(75)**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2025	2024
Résultat net total des entités consolidées	**(5 792)**	**(75)**
Dotations / Reprises aux amortissements,prov. et dépréciations	5 729	3 030
Variation de l'impôt différé	(799)	(196)
Eléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(0)	
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1117	(22)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(4)	7
Marge brute d'autofinancement	**252**	**2 745**
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1880	475
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	**2 133**	**3 220**
Acquisitions d'immobilisations	(1712)	(1588)
Cessions d'immobilisations	2 101	239
Réduction des autres immobilisations financières	6	73
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme	(350)	
Opérations internes Haut de Bilan	610	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	**655**	**(1276)**
Émissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	(1840)	(1434)
Variation des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère	(0)	
Augmentations / réductions de capital	12	59
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires	(1)	(1)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	**(1829)**	**(1376)**
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(1)	0
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	**(1)**	**0**
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	**957**	**569**
Trésorerie : ouverture	4 477	3 908
Trésorerie : ouverture	**4 477**	**3 908**
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass./ Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	**5 434**	**4 477**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

4 Faits caractéristiques de l'exercice

Après une année 2024 marquée par un brusque arrêt du secteur immobilier, l'année 2025 a suivi la même tendance avec un marché très peu dynamique.

Malgré le lancement de nouveaux produits initiés en 2023, le fort ralentissement macro-économique a pesé sur le chiffre d'affaires du groupe. Celui-ci a diminué de l'ordre de 3.5% par rapport à l'exercice précédent

Les plans rigoureux de réduction de coûts et de productivité achats et main d'œuvre mis en place depuis plusieurs années ont continué de porter leurs fruits. Ainsi, la marge sur couts variables a progressé de 0.2 pts par rapport à 2024.

Eoliance a remboursé ses dettes conformément à ses engagements pris lors de la conciliation menée en 2022 auprès des banques et de l'état pour étaler les dettes de PGE et les dettes d'URSSAF.

Eoliance est donc endetté à hauteur de 12.8 m€ fin 2025 (10,9 m€ pour les dettes PGE, 0.5 m€ pour les dettes URSSAF, ainsi que des dettes de crédit-bail et d'autres dettes moyen terme).

Cette situation ne conduit pas pour autant à remettre en cause le principe de continuité d'exploitation, car les dirigeants considèrent, à date, qu'il n'y a pas d'incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

En 2025, l'actionnaire a apporté 5.0 m€ en compte courant, prouvant une fois encore son soutien sans faille au Groupe.

En 2025, les immobilisations incorporelles de la filiale Hydronic ont été dépréciés en totalité pour 2.8M€. Par ailleurs, cette société a été placé en RJ fin mars 2026 afin de préparer sa cession avant la fin du première semestre 2026. Ce RJ technique permet à Eoliance de céder la société Hydronic dans les meilleures conditions pour les emplois de la société.

5 Variation des capitaux propres - part du groupe et intérêts minoritaires (en K€)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)
2024	**22 287**	**10 630**	**(25 379)**	**(109)**	**(75)**	**7 353**
Affectation du résultat N-1			(75)		75	0
Distribution/ brut versé			0			(0)
Var. de capital en numéraire et souscrip	12		0			12
Résultat			0		(5 792)	(5 792)
Reclassement, restructuration et changement de méthode	0	0		0	0	
Ecart de conversion			0	(43)		(43)
Autre	0	0		0		0
2 025	**22 298**	**10 630**	**(25 453)**	**(152)**	**(5 792)**	**1 531**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

6 Activités et périmètre du groupe

6.1 Activité

La naissance du Groupe EOLIANCE (ex QUINOA) trouve son origine dans la volonté d'améliorer la Qualité de l'Air Intérieur QAI. Dès sa création, le groupe s'est positionné comme un fabricant de solutions destinées à améliorer le bien-être, le confort et la santé dans les lieux de vie. Le projet d'origine avait pour objectif d'améliorer la qualité de vie des occupants à l'intérieur de tous les types de bâtiments.

Ce projet lié à la Qualité de l'Air Intérieur **QAI,** s'est concrétisé avec la mise au point d'une offre de produits de traitement de l'air dans sa globalité :

- Extraction des polluants,
- Ventilation et sécurité incendie,
- Diffusion et distribution de l'air,
- Traitement et filtration de l'air,

Pour satisfaire à la réalisation de cet objectif, le groupe s'est tourné vers l'élaboration de produits de qualité à haute performance.
Au fil des années, le groupe s'est spécialisé, dans la conception et la distribution de systèmes complets de traitement de l'air, le Groupe EOLIANCE intervient à ce jour dans l'habitat individuel, l'habitat collectif, les bâtiments tertiaires et l'industrie.

Le Groupe dont le siège social est situé à Melun (77) près de Paris, est organisé en 2 pôles d'activités, chacun spécialisé sur son marché :
• Le pôle résidentiel pour le segment de l'habitat individuel,
• Le pôle professionnel pour les marchés, tertiaire, habitat collectif et l'industrie.
Le réseau commercial s'étend jusqu'en Europe et en Afrique, offrant une couverture complète via ses 7 marques commerciales ou via des distributeurs locaux.

Le réseau de distribution en France pour le pôle professionnel s'appuie sur 11 agences commerciales assurant ainsi la proximité avec ses clients.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

6.2 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
AEROTECHNIQUE	IG	100%	100%
CHADUP'S	IG	100%	100%
EOLIANCE	IG	100%	100%
EOLIANCE RESIDENTIEL	IG	100%	100%
HYDRONIC	IG	100%	100%
MECAPROM	IG	100%	100%
PANOL	IG	100%	100%
PAROS	IG	Absorbée	100%
PITTSBURGH	IG	Absorbée	100%
PONT DU CHATEAU	IG	100%	100%
PYRENE	IG	Absorbée	100%
SOTIS 13	IG	100%	100%
SOTIS 31	IG	100%	100%
SOTIS 38	IG	100%	100%
SOTIS	IG	100%	100%
SOTIS 63	IG	100%	100%

6.3 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe EOLIANCE sont établis conformément aux règles et principes comptables du règlement ANC 2020-01 qui s'est substitué depuis le 1er janvier 2021 au règlement CRC n°99-02 du 22 juin 1999.

Les données relatives à l'exercice précédent sont présentées sous le nouveau format mise en place par le règlement ANC 2020-01. A l'exception de la présentation du bilan et du compte de résultat qui a été légèrement modifiée, l'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés. Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur, ont été retraités afin d'appliquer ces principes.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe EOLIANCE. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. La consolidation du Groupe EOLIANCE est une consolidation volontaire, étant donné que ce groupe de consolidation est consolidé dans le groupe Hougou.

7.2 Recours à des estimations et aux jugements

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe EOLIANCE doit procéder à des jugements, estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que des informations en notes annexes.

La direction du Groupe EOLIANCE procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles (notamment les fonds de commerce), des provisions et des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

7.3 Modalités de consolidation

7.3.1 *Méthodes de consolidation*

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales importantes que le groupe contrôle directement ou indirectement. Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.
L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en compte entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

7.3.2 *Méthodes de conversion des opérations en devises*

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture ».

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres.

7.3.3 *Élimination des opérations intragroupes*

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.3.4 *Écarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

Écarts d'acquisition positifs : Un écart d'acquisition représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits dans le poste « Écart d'acquisition ». La transposition de la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013 dans le droit comptable par l'ordonnance 2015-900 et le décret 2015-903 du 23 juillet 2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition. Ces nouvelles règles étaient applicables pour la première fois à compter du 1er janvier 2016, en l'occurrence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La société doit au préalable déterminer si l'écart d'acquisition a une durée d'utilisation limitée ou non à partir de l'analyse des caractéristiques pertinentes qui ont conduit à l'opération, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

En l'absence de limite prévisible de la durée d'utilisation, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait en revanche annuellement l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises en résultat. Les dispositions de première application de ce règlement prévoient la possibilité, par simplification, de continuer à amortir tous les écarts d'acquisition inscrits au bilan consolidé à la clôture de l'exercice précédent, sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée. EOLIANCE a fait le choix de cette option et continue l'amortissement antérieurement constitué de l'écart d'acquisition positif antérieur sur 10 ans. En revanche, pour les nouvelles acquisitions, les écarts d'acquisition feront l'objet d'une analyse de leur d'utilisation au fur et à mesure des acquisitions constatées à compter du 1er janvier 2016.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les fonds de commerce intégrés dans ces écarts d'acquisition font spécifiquement l'objet d'une analyse de perte de valeur, les écarts constatés sont dépréciés en fonction de cet indice de perte de valeur.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Ecarts d'Acquisition Positifs (K€)	Ouverture	Variations de périmètre	Dotation	Clôture
Ecarts d'Acquisition	11 488			11 488
Amortissement d'écarts d'acquisition	-11 200		-267	-11 467
Dépréciation des écarts d'acquisition				
Valeur Nette	**288**		**-267**	**21**

Les principaux écarts d'acquisition positifs concernent en valeur brute Eoliance Résidentiel (8.513 K€) et Eoliance (2.663 K€).

Ecarts d'Acquisition Négatifs (K€)	Ouverture	Variations de périmètre	Dotation	Clôture
Ecarts d'Acquisition	7 415			7 415
Amortissement d'écarts d'acquisition Dépréciation des écarts d'acquisition	-6 545		-486	-7 031
Valeur Nette	**870**		**-486**	**384**

Les écarts d'acquisition passif concernent principalement la société Hydronic, pour 4.585 K€ en valeur brute (384 K€ en valeur nette).

7.3.5 *Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées*

Toutes les sociétés membres du groupe consolidé EOLIANCE clôturent leurs comptes en date du 31 décembre 2025.

7.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe EOLIANCE sont les suivants :

7.4.1 *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Dépréciation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable. Les fonds de commerce, non amortis, font l'objet de ces tests de dépréciation.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

7.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif. Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.
- Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en Brevets, marques, droits et valeurs similaires ;
- Ce poste est constitué des dépenses qui sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition ou de la valorisation de production immobilisée ;
- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 5 ans.

7.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession. La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Agencements et Installations	10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	1 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires constatés pour des raisons fiscales dans les comptes sociaux font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation anticipée.

7.4.2 *Immobilisations financières*

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnement et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur comptable d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

7.4.3 *Contrats de location-financement*

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il n'existe pas de contrat dans le groupe ayant nécessité l'application de cette méthode.

7.4.4 *Stocks et travaux en-cours*

Les stocks sont évalués selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprends le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits et encours de production ont été évalués à leur cout de production. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks. Les charges indirectes ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production du groupe, à l'exclusion de tous couts de sous activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

Le groupe Eoliance a mis en place une règle homogène pour déterminer les provisions pour dépréciation des stocks afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation. Conformément à cette procédure, une provision pour dépréciation des stocks est constituée notamment dans les cas suivants :
- Quantité en stock non mouvementées depuis 12 mois (stock obsolète),
- Quantités en stock excédentaires par rapport à la consommation (stock à rotation lente),
- Prix de revient des stocks supérieurs à leur prix de vent sur le marché (règle du butoir),

7.4.5 *Créances et dettes*

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

7.4.6 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.
Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

7.4.7 *Impôts sur les bénéfices*

Impôts
Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays ou les résultats sont taxables.

Impôts courants
La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes dans le pays ou les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables.

7.4.8 *Impôts différés*

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comparables des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode bilancielle du report variable, au taux de 25%. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. En particulier, les impôts différés actifs sont comptabilisés sur les déficits reportables du groupe, en fonction de leur horizon probable de récupération. Les impôts différés ne sont pas actualisés. La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement d la direction. Les sources futures de résultat taxable et les effets des stratégies fiscales d'ensemble du groupe sont pris en considération pour cet exercice. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue détaillée des impôts différés en prenant en compte la performance opérationnelle passée, présente et à venir, le budget et les prévisions pluriannuelles, la durée du report en arrière et la date d'expiration des déficits fiscaux reportables en avant à un horizon de cinq ans.

Les hypothèses d'utilisation des déficits reportables sont basées sur des prévisions de résultats futurs validées par la direction du groupe.

Les déficits reportables récupérables au sein du groupe (intégration fiscale) s'élèvent en base au 31/12/2025 à 37.767 K€. Le groupe a reconnu sur une base de 5.310 K€ soit un ID de 1.328 K€ dans les comptes consolidés, le solde n'est pas reconnu, leur probabilité de récupération à court terme n'étant pas démontrée à ce jour.

7.4.9 *Provisions pour risques et charges*

Elles comprennent :

- Les provisions pour litiges,
- Les provisions pour indemnités de fin de carrière,
- Les écarts d'acquisition négatifs.
- Les impôts différés passifs

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

Les provisions pour risques et charges ne font l'objet d'aucun retraitement spécifique dans les comptes consolidés mise à part l'inscription de la provision pour indemnité de fin de carrière quand elle n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux ainsi que les impôts différés passifs. Conformément à l'article 212-3 du Règlement 00-06 du CRC, les provisions pour risques et charges correspondent à des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise mais correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture.

7.4.10 *Engagements de retraite et prestations assimilées*

Le Groupe peut avoir l'obligation de verser aux salariés partant en retraite soit des allocations de fin de carrière, soit une pension après leur départ selon des plans de retraite formels. Les engagements correspondants sont provisionnés sur la base d'évaluations actuarielles des obligations futures du Groupe.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de la provision au 31 décembre ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2 %
- Age de départ : 64 ans
- Un turnover selon les entités
- Taux de charges sociales : 36% à 47%
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 H&F,

7.4.11 ***Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant***

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7.4.12 ***Résultat par action***

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé - part du groupe - se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice.

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le Groupe a appliqué les dispositions du règlement comptable ANC n° 2022-06 relatives à la modernisation des états financiers, telles qu'intégrées dans le recueil des normes comptables françaises et le règlement ANC n° 2020-01 applicable aux comptes consolidés.

Cette mise en conformité s'est traduite par l'alignement des états financiers consolidés

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

(bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe) sur les nouveaux schémas et exigences de présentation, dans une optique de meilleure lisibilité et comparabilité de l'information financière. L'harmonisation ainsi mise en œuvre n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation globale des états financiers consolidés ni sur les principaux indicateurs de performance du Groupe, de sorte qu'aucun retraitement significatif des données comparatives n'a été jugé nécessaire

8.2 Changements d'estimation

Néant.

8.3 Variations de périmètre

Les sociétés PAROS, PITTSBURGH et PYRENE ont fait l'objet d'une TUP au cours de l'exercice 2025 au profit de la société SOTIS.

9 Explications des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

9.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion
Frais d'établissement	222	28		(194)	
Frais de recherche et développement	7 101	7 029	48	(119)	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	4 176	3 299	189	(1066)	(0)
Fonds commercial	873	873			
Autres immobilisations incorporelles	124	286	162		
Ecart d'acquisition	11488	11488	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	526	702	392	(216)	
Immobilisations incorporelles	**24 510**	**23 705**	**791**	**(1 596)**	**(0)**
Terrains	1627	1107	0	(520)	
Agencements et aménagements de terrains	821	332		(486)	(3)
Constructions	24 772	20 564	8	(4 210)	(7)
Installations techniques, matériel & outillage	20 234	20 497	480	(218)	
Autres immobilisations corporelles	5 654	4 978	119	(795)	
Matériel de bureau	2 429	2 030	96	(495)	
Matériel de transport	1667	1686	71	(52)	
Immobilisations corporelles en cours	483	810	490	(162)	(0)
Immobilisations corporelles	**57 688**	**52 004**	**1 265**	**(6 939)**	**(10)**
Total	**82 198**	**75 709**	**2 056**	**(8 534)**	**(10)**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.2 Amortissements incorporels et corporels

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion
Amortissements des frais d'établissement	(214)	(23)	(3)	194	
Amortissements des frais de recherche et développement	(4 833)	(5 234)	(520)	119	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(3 004)	(2 193)	(255)	1066	0
Amortissements fonds commercial	(23)	(23)			
Amortissements des autres immos incorp.	(104)	(142)	(39)		
Amortissements des écarts d'acquisition	(11200)	(11467)	(267)	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	**(19 378)**	**(19 082)**	**(1 084)**	**1 379**	**0**
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(428)	(242)	(32)	217	1
Amortissements des constructions	(14 540)	(13 851)	(513)	1 197	6
Amortissements install tech. matériel & outil.	(16 708)	(17 399)	(908)	217	
Amortissements des autres immobilisations corp.	(4 648)	(4 166)	(291)	773	
Amortissements du matériel de bureau	(2 139)	(1787)	(144)	495	
Amortissements du matériel de transport	(844)	(909)	(476)	411	
Amortissements des immobilisations corporelles	**(39 307)**	**(38 355)**	**(2 364)**	**3 310**	**7**
Amortissements sur actif immobilisé	**(58 686)**	**(57 437)**	**(3 448)**	**4 689**	**7**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.3 Immobilisations financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Titres de participation	0	0		
Prêts	0	0		
Dépôts et cautionnements versés	478	685	214	(6)
Immobilisations financières	**478**	**603**	**131**	**(6)**

9.4 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	2 457	2 457		
Avances et acomptes versés sur commandes	670	670		
Autres créances	10 128	10 128		
Charges constatées d'avance part < 1 an	412	412		
Total Autres créances	**13 667**	**13 667**	**0**	**0**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social se compose de 22.298.423 actions d'une valeur nominale de 1 €, soit un capital de 22.298.423 euros.

9.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise
Provisions pour litiges - courant	206	208	61	(59)
Provisions pour garanties - courant	79	95	16	
Autres provisions pour risques - courant	507	529	158	(136)
Provisions pour pensions et retraites - courant	1 135	1 039	32	(128)
Provisions pour restructurations - non courant	411	389		(21)
Autres provisions pour charges - courant	235	235	12	(12)
Provisions	**2 572**	**2 495**	**279**	**(356)**

Les provisions concernent principalement les provisions pour acquisition de titres et indemnités de départ à la retraite.

9.7 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2025, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Impôts différés actif	393	452
Impôts différés passif	471	1 328

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.8 Emprunts et dettes financières

L'évolution des dettes financières depuis le 31/12/2024 s'établit comme suit :

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès établiss. de crédit	10 949	1794	9 155	
Dettes financières de crédit bail	1088	1088		
Dépôts et cautionnements reçus	83	83		
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1an	408	408		
Intérêts courus sur emprunts	2	2		
Concours bancaires (dettes)	3	3		
Dettes financières	**12 532**	**3 377**	**9 155**	**0**

9.9 Autres passifs à court terme

Libellé	2025	< 1 an	1 an << 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - courant	12 614	12 614		
Ecart d'acquisition - passif	383	383		
Avances, acomptes reçus sur commandes	1868	1868		
Dettes sociales - courant	4 982	4 982		
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1025	1025		
Impôts différés - passif	471	471		
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	0	0		
Comptes courants groupe - courant	5 140	5 140		
Dettes s/ acquis. d'actifs - non courant	6	6		
Autres dettes - non courant	0	0		
Autres dettes - courant	584	584		
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	200	200		
Produits constatés d'avance - courant	1250	1250		
Total	**28 523**	**28 523**	**0**	**0**

9.10 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(840)	(532)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(2 341)	(2 441)
Dot. aux provisions d'exploitation	(248)	(208)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(280)	(290)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisio	**(3 709)**	**(3 471)**

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.11 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé	2025	2024
Gains de change sur opérations financières	10	46
Autres produits financiers	593	5 353
Produits financiers	**603**	**5 399**

Libellé	2025	2024
Charges d'intérêts	(427)	(420)
Pertes de change sur opérations financières	(19)	(26)
Autres charges financières	(1168)	(850)
Charges financières	**(1 614)**	**(1 296)**

L'évolution du résultat financier s'explique par un abandon de créance consenti par l'actionnaire majoritaire lors de l'exercice précédent pour un montant de 5.2 M€. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Aucun abandon n'a été réalisé au cours de cet exercice.

9.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(2 845)	0
Dotations aux amortissements exceptionnels des stocks	0	(1626)
Autres régularisations exceptionnelles	203	(217)
Résultat exceptionnel	**(2 642)**	**(1 843)**

Sur 2024, le groupe a constaté une dépréciation exceptionnelle sur les stocks très anciens

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

9.13 Impôts sur les bénéfices

Analyse de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(389)	(201)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	368	15
Impôts différés	799	196
Carry-back	216	225
Charges d'impôts	**993**	**235**

9.14 Effectif à fin décembre 2025

L'effectif moyen à fin décembre 2025 se décompose comme suit :

	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2025
Cadres	143	154
Nom Cadres	478	463
Autres	22	11
Total	**643**	**628**

9.15 Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité en K€

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Pole résidentiel	23 858	25 377
Pole professionnel et industrie	84 893	79 027
Total	**108 751**	**104 405**

9.16 Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires de Commissariat aux Comptes en charge sur l'exercice 2025 sur l'ensemble du Groupe s'élève à 163 K€ au titre de la certification des comptes

Docusign Envelope ID: C1564A0A-0C1A-87DD-81C3-40E9727FC6CC

10 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Caution au titre des Retenues de Garantie à hauteur de 357 K€,
- Contrepartie sur engagement de signature à hauteur de 17 K€
- Nantissement des DAT pour 174.000€ (SOTIS 31)

Engagements reçus

- Caution solidaire de Shango en garantie des prêts bancaires et billets de trésorerie, pour un montant de garantie de 1800 K€,
- La société EOLIANCE a bénéficié en 2019 d'un abandon de créance d'un montant de 8.000 K€, en 2021 d'un abandon de créance de 3.300 K€ et en 2022 d'un nouvel abandon de 3.190 K€ (dont 1.790 K€ par la société Simair Holding et 1.400 K€ par la société Hougou Finance SA), d'un abandon de créance de 3.080 K€ en 2023 et d'un abandon de créances de 5,346 M€ en 2024. Le total des abandons de créances reçus pour 22.916 K€. Ces abandons de créance sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

11 Evènements postérieurs à la clôture

Suite aux décisions du 5 juin 2026 de la Cour d'Appel de Caen et du Tribunal de Commerce d'Alençon, la société Hydronic, composante du groupe consolidé Eoliance, a fait l'objet d'une liquidation et d'un plan de cession au profit d'une société tiers.

La situation nette consolidée d'Hydronic au 31 décembre 2025 s'élève à -583 K€.

Lors de la perte de contrôle de cette filiale le 5 juin 2026, le groupe Eoliance constatera un "boni" lié à la déconsolidation d'Hydronic.

Les actifs et passifs de la société Hydronic ne sont pas arrêtés en valeur liquidative dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 dans la mesure où la perte de contrôle impactera positivement les capitaux propres consolidés du groupe en 2026.